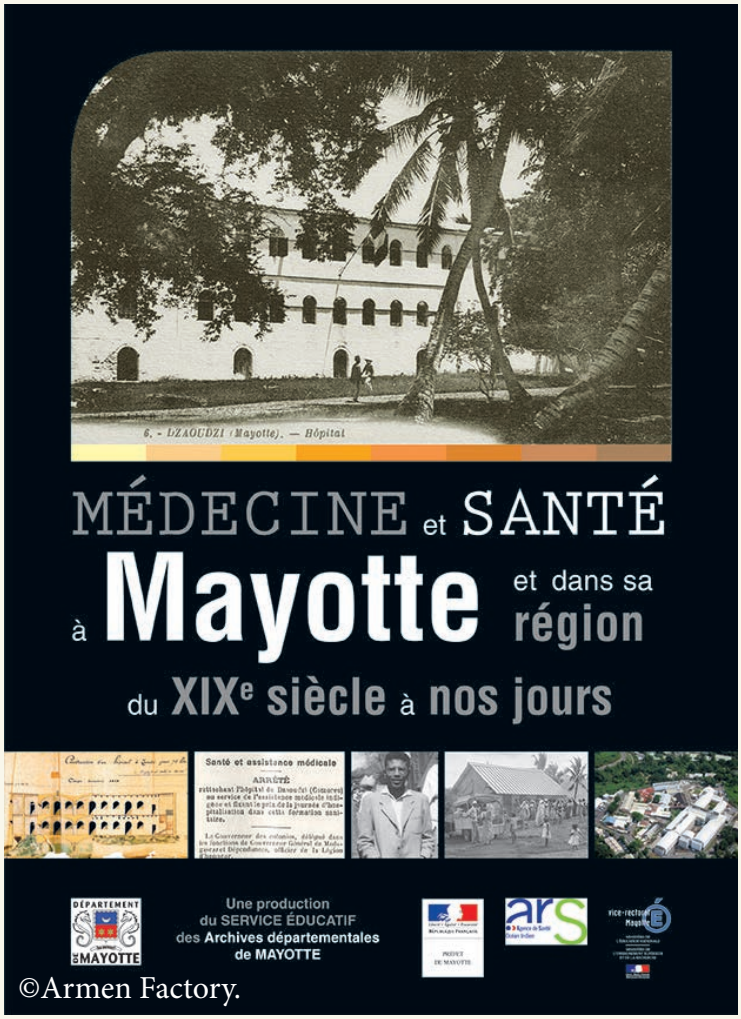
MAHABARI n°13

Bulletin trimestriel des Archives départementales Mai 2014



Sommaire

1 Editorial
2 Le dernier dossier pédagogique : *Médecine et santé à Mayotte et dans sa région du XIXe siècle à nos jours*
3 Le fonds RéA : *un exemple d'archives privées*
4 L' usage des plantes médicinales à Mayotte
6 Vos rendez-vous
7 Espace lecture
8 Archives hospitalières et médico-sociales

Directeur de publication : Daniel ZAÏDANI
Rédacteur en chef : Pauline Gendry
Comité de rédaction : Archives départementales de Mayotte
Conception : Dircom CG

Mai 2014 – ISSN 1955-6470

Edito

Chers lecteurs,
Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle version, désormais uniquement numérique, de notre bulletin trimestriel. Pour ce 13e numéro, nous vous proposons divers articles, sur la vie des Archives départementales et l'Histoire de la région, autour principalement du thème de la santé et de la médecine.

Vous découvrirez, tout d'abord, notre dernier dossier pédagogique publié l'été dernier par le service éducatif et intitulé *Médecine et santé à Mayotte et dans sa région du XIXe siècle à nos jours*. Le deuxième article nous plongera au cœur de l'histoire d'une entreprise qui a considérablement marqué le paysage urbain de ces dernières décennies à Mayotte, à la fois par ses réalisations architecturales mais aussi par son implication en matière de politique sociale notamment pour lutter contre l'habitat insalubre : le cabinet d'architecture RéA dont les archives ont été données aux Archives départementales en janvier 2013.

Le dossier de ce numéro sera consacré au travail de recueil de témoignages effectué actuellement par la section des archives orales sur la médecine traditionnelle et les plantes à vertus thérapeutiques. Vous retrouverez ensuite la page habituelle des rendez-vous. La bibliothèque des Archives vous donnera également un éclairage sur deux de ses ouvrages récemment acquis. De bonnes idées de lecture en perspective ! Enfin, ce numéro se conclura avec les chantiers menés par la section des archives contemporaines dans les administrations du secteur hospitalier et médico-social de Mayotte.

PG

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

La médecine et la santé à Mayotte et dans sa région du XIX^e siècle à nos jours



M. Boinahéry, premier infirmier épidémiologiste, en tournée (années 1980)
12Fi22

Les Archives départementales lancent leur cinquième dossier pédagogique. S'intitulant *Médecine et santé à Mayotte et dans sa région du XIX^e siècle à nos jours*, il est à la vente dans les librairies sur place et aux Archives départementales[1]. Il a été conçu en grande partie par M. Patrick Boissel, professeur agrégé d'Histoire géographie, mis à disposition aux Archives départementales dans le cadre d'une convention avec le Vice rectorat. Comme son nom l'indique, il est principalement destiné aux jeunes Mahorais et à leurs professeurs, tout en demeurant largement accessible au grand public.
Il ne faut pas oublier de mentionner que cet ouvrage est le fruit d'un partenariat. Effectivement, il a été cofinancé par l'ARS OI[2] et la Préfecture de Mayotte et conçu par le Conseil général de Mayotte et un professeur d'Histoire géographie[3].

Pour réaliser cet ouvrage, il a fallu amasser une grande somme de documents, en provenance essentiellement des Archives départementales, tout en sollicitant d'autres structures culturelles telles que les ANOM[4], le musée militaire de Fréjus, pour ne citer que celles-là. En outre, les Archives orales ont entamé une campagne de collecte de témoignages oraux intitulée « La médecine à Mayotte, entre tradition et modernité » pour les besoins de ce dossier. Elles ont déjà collecté les témoignages de plusieurs acteurs de la médecine moderne. Elles approfondiront cette étude en donnant également la parole aux tradi-thérapeutes[5].

Composé de huit dossiers, il retrace l'histoire de la médecine et de la santé à Mayotte de l'installation des Français à Mayotte, au XIXe siècle à nos jours. Il évoque plusieurs thématiques, notamment la mise en place du système de santé à Mayotte, les maladies endémiques ayant cours ou ayant frappé Mayotte et sa région, les épidémies contre lesquelles il a fallu lutter, les structures sanitaires présentes sur l'île, etc. Il fait la part belle à l'évolution de la médecine traditionnelle.
Celle-ci a été très décriée par l'administration française. En effet, elle voyait en elle un frein à la pénétration de la médecine moderne.
L' administration a fini par rechercher sa collaboration pour pouvoir lui imposer des limites, mais surtout pour une meilleure acceptation de la médecine moderne.

Ce travail sera complété par une étude sur la médecine traditionnelle, surtout celle employant les plantes médicinales. La parole sera confiée aux tradi-thérapeutes pour parler entre autres de leurs pratiques, des évolutions constatées dans cette branche, des maux qu'ils soignent, des divers rémèdes prescrits, des vertus des plantes qu'ils emploient fréquemment, ... Par ailleurs, ils expliqueront comment ils ont acquis leurs connaissances et savoir-faire, comment ils les transmettent. Pour terminer, ils avanceront les raisons de la survivance de la médecine traditionnelle, malgré les avancées notables de la médecine moderne, dont la fréquentation est devenue une pratique courante de la société mahoraise.

LAA



L'hôpital de Dzaoudzi
1Fi164

[1] Ancien bâtiment CERP (ZAC Hamaha, 97600 Mamoudzou).
[2] Agence régionale de santé de l'océan Indien.
[3] Vice rectorat de Mayotte.
[4] Archives nationales d'outre mer.
[5] Voir les pages 4 et 5 de ce numéro.

Le fonds RéA : un exemple d'archives privées

Fondé en 1982 par trois architectes et un ingénieur[1], l'Atelier d'architecture Réalisation Adaptée (RéA) a laissé une empreinte indélébile sur le paysage architectural et urbanistique mahorais. Aujourd'hui en pleine mutation, M. David CHEYSSIAL, gérant de l'entreprise (à qui on adresse nos plus vifs remerciements) a décidé de faire un don de ces nombreux documents aux Archives départementales. Ainsi est né le fonds RéA. Ce fonds d'archives en cours de classement couvre les années 1982 à 2005. Il est original et apporte des informations souvent uniques.

Attila CHEYSSIAL, fondateur emblématique

Formé à l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts de Versailles puis à l'Ecole d'architecture de Versailles, Attila Cheyssial s'est imposé comme le dirigeant le plus emblématique du cabinet RéA.
Arrivé à Mayotte pour la première fois en 1978, pour une mission sur l'habitat mahorais, l'architecte finit par s'y installer de manière durable à partir des années 1980. Il est alors le seul architecte libéral de l'île. Sur place, l'entrepreneur poursuit son travail de propositions architecturales basé (centré) sur une méthode qu'il appelle « l'ethno-socio-architecture » fondée sur l'observation des modes de vie, l'écoute et l'implication des habitants. Ainsi, il développe dans ses différents chantiers la construction avec les matériaux locaux (pierre, bois, brique, etc.). Ce développement autocentré est mené conjointement avec la formation des artisans locaux. Egalement fasciné par l'histoire récente de Mayotte et le rôle des femmes, M.Attila Cheyssial a contribué à la création des éditions *Kashi-Kasi* et du magazine d'information *Jana Na Léo* (hébergés dans les bureaux de RéA pour des raisons économiques) afin de rendre compte du développement de Mayotte sous l'angle de ses habitants.

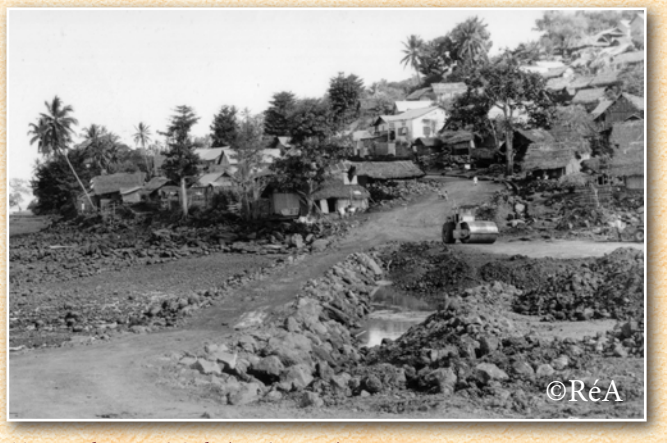
Vie de l'entreprise

A partir de 1986, les activités de RéA se subdivisent en deux parties :
- Atelier Mahorais d'Architecture (AMA) qui poursuit son travail sur les constructions publiques,
- RéA bureau d'études pour répondre aux demandes d'études de structuration de villages et aux besoins d'aménagement des villages mahorais.

Par conséquent, RéA se spécialise dans le traitement des Résorptions de l'Habitat Insalubre (RHI). De 1983 à 1993, le cabinet RéA compte à son actif plusieurs réalisations majeures dont le collège de Tsimkoura (premier collège de France alimenté par une centrale photovoltaïque), l'hémicycle du Conseil général en maçonnerie et mosaïque de pierre ou encore le minaret de Tsingoni. Tous ces chantiers réalisés par des entrepreneurs mahorais témoignent d'une grande maîtrise technique de ces entreprises et de la qualité de leurs ouvriers.

Fonds RéA

Le fond d'archives RéA couvre les années 1980 aux années 2000 et comprend plus de 90 mètres linéaires de documents divers. Ces derniers sont d'une grande richesse et sont primordiaux pour étudier l'architecture, l'aménagement, l'urbanisme et l' évolution de l'habitat à Mayotte.



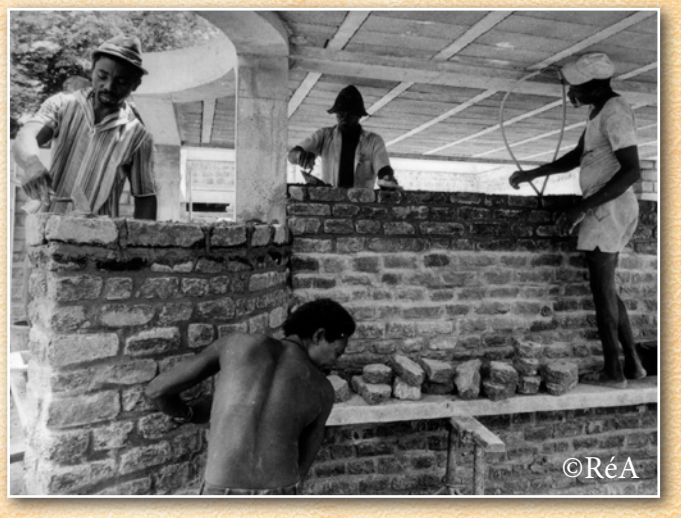
Travaux de voirie à Sada (années 1980)
7Fi213

Dossiers Aménagement et urbanisme

Ils constituent la partie la plus importante des archives. Il s'agit de l'ensemble des documents relatifs aux schémas d'aménagement, à la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), aux projets de lotissements et à la Voirie et Réseaux Divers (VRD). Ce sont autant de sources utiles pour faire l'histoire des quartiers, des villages et de Mayotte en général.

Etudes sociologiques

Réalisées lors des différentes opérations de RHI, ces études de terrain renseignent sur les modes de vie, la taille et le niveau d'équipement des ménages, etc. Ces dossiers constituent une mine d'informations pour quiconque s'intéresse de près à l'histoire sociale des bénéficiaires des grandes opérations de RHI et des quartiers d'habitat social. Toutefois, la consultation de ces archives est pour l'instant fortement restreinte à cause des données personnelles liées à la vie privée (délai de communicabilité de 50 ans).



Ouvriers en plein travaux (années 1980)
7Fi573

Documents iconographiques

Cette collection forme un ensemble documentaire exceptionnel. Elle compte plus de 600 photographies (en noir et blanc pour la plupart) déjà numérisées et consultables aux Archives départementales. Ce fonds donne à voir une île en mutation en matière d'urbanisation et de construction. Les clichés portent un intérêt particulier pour les réalisations de l'entreprise RéA. A tout cela, il faut aussi ajouter une masse importante de plans, de cartes et de croquis.

La diversité et la richesse de ce fonds démontrent que les archives privées sont des compléments essentiels aux archives publiques. Dans notre cas précis, les documents de RéA témoignent de l'évolution urbanistique ainsi que des modes de vie et des conditions de vie des Mahorais.

IM

[1] Attila CHEYSSIAL, Françoise ARATI, Thierry LEGRAND, Hervé CONAN.

L'usage des plantes médicinales à Mayotte

Le recours aux plantes médicinales au quotidien à Mayotte est assez fréquent. Même si la population a de plus en plus recours à la médecine moderne, la médecine traditionnelle est encore prépondérante dans la société. Le paysage thérapeutique mahorais est divers et varié. En ce qui concerne la médecine traditionnelle, la population dispose de tout un panel de thérapeutes où les plantes tiennent une place cruciale : de l'usage simple aux rituels de possession par les esprits[1].

***Mahalibangu* :** favorise la montée de lait chez la mère. C'était un aliment de consommation courante.



Médecine traditionnelle, médecine moderne : une collaboration nécessaire

Pour une meilleure qualité de soin à Mayotte, il faut composer avec la médecine traditionnelle. Pour le docteur Abdoulkarime Abaine[2], « il y a des signes de maladie qui ne correspondent à aucune réalité médicale. Ce qui fait que patient et médecin ne peuvent pas se comprendre. Donc, pour calmer la souffrance des gens, le médecin, tout en faisant sa part du travail, doit être ouvert aux guérisseurs afin que toute la partie culturelle de la maladie soit prise en charge ». Car précise-t-il, « la souffrance change d'une culture à une autre et ces souffrances-là ne sont pas forcément bien connues de la médecine ».
Nombreux sont les Mahorais qui n'hésitent pas à fréquenter les deux médecines parallèlement. Un malade traversera le pont entre ces deux mondes tant qu'il ne trouve pas de réponses satisfaisantes à sa souffrance. Cependant, certaines maladies peuvent être catégorisées comme « n'étant pas curable à l'hôpital ». Le cas le plus parlant est celui des souffrances liées à la possession. Ainsi, un tradi-thérapeute, jouissant d'une grande renommée dans ce domaine, a évoqué l'exemple de personnes ayant consulté à maintes reprises à l'hôpital, sans succès. De cette manière, la médecine moderne n'aurait pas réussi à soigner une femme atteinte de sciatique lors de sa grossesse ; or des remèdes plus traditionnels en seraient venus à bout.



Bois carré rivière : décoction de l'écorce contre la sciatique.

[1] Forme de délire dans laquelle le malade s'imagine habité par un démon.
[2] Médecin à la tête de la direction de la Prévention des risques professionnels (Conseil général).
[3] Personne détenant un savoir ou un savoir faire.



***Hasa ndzishe* :** régule la tension artérielle, traite les maux d'estomac. Il était utilisé comme brède dans le passé.

De la cueillette à l'administration du médicament

Une *fundi*[3] de *djinn* invoquera l'esprit lui permettant de soigner les gens. Il s'agit de demander l'autorisation à cueillir une plante. A certaines occasions, on doit laisser une offrande lors de la cueillette. L'invocation de l'esprit peut êvtre précédée par la lecture d'un verset du Coran. D'autres précautions peuvent être prises avant la cueillette la plante : un jour, une heure bien spécifique. Une tradi-thérapeute de Bandrélé laisse du riz et de l'encens au pied de l'arbre et invoque l'esprit concerné avant de cueillir la plante. Selon cette femme, la cueillette serait interdite le mardi. Il existe également une manière bien précise de cueillir la plante. Ainsi, lors d'une visite à la plage de Sohoa, M. Maoulida Mchagama[4] a indiqué des arbres dont l'écorce est toujours prélevée du côté du soleil levant. Si on ne respecte pas ces règles, le remède ne fonctionne pas.

Que cela soit en décoction, fumigation, macération, réduction en pâte, extraction du jus, etc., en règle générale, l'administration se fait 3 fois par jour, pendant 7 jours. Généralement, la durée du traitement correspond à un nombre de jours impairs[5] . M. Mchagama ne connait pas la provenance de la durée de 7 jours, néanmoins, il estime que cela doit avoir une signification parce que tous les traitements de la médecine traditionnelle sont concernés. Au bout de 7 jours, s'il n'y a pas d'amélioration, il faut changer de remède. Par ailleurs, si cette durée n'est pas respectée pour certains traitements, il faut s'attendre à des conséquences fâcheuses.

Les questions de dosage se posent très peu. M. Mchagama distingue la posologie pour un bébé, un enfant et un adulte. Selon M. Salim Moussa[6], il faudrait plutôt infuser les feuilles au lieu d'en faire des décoctions ; les faire bouillir réduirait leurs vertus. Quant au Dr. Abaine, il préfère que le patient indique les remèdes traditionnels suivis afin d'éviter toute interaction. En effet, les patients cumuleraient les traitements moderne et traditionnel.

Enfin, M. Mchagama pense que le nombre de plus en plus élevé de personnes souffrant de diabète et d'hypertension, de nos jours, serait dû à l'abandon des habitudes alimentaires plus saines. En effet, certaines plantes considérées de nos jours comme de la mauvaise herbe ont des propriétés thérapeutiques qui protégeaient l'organisme contre certaines maladies devenues récurrentes telles que l'hypertension artérielle, le diabète, le cholestérol, etc.

Les Archives départementales ont entamé une collecte sur la mémoire de cette médecine traditionnelle. Ce travail fera l'objet d'une publication[7] afin que les jeunes Mahorais découvrent cet aspect de leur patrimoine. Ce sera aussi l'occasion de mettre en lumière certaines plantes médicinales qui appartiennent ou qui ont fait partie de la vie quotidienne du Mahorais, l'alimentation entre autres.

SYB

[4] Originaire de Chiconi, un spécialiste notoire des plantes médicinales.
[5] Cela ne serait pas spécifique à Mayotte.
[6] Professeur de biologie.
[7] Livret-Cd.

« Le saviez-vous? »



Mme Pauline Gendry

Depuis août 2013, les Archives départementales de Mayotte ont une nouvelle conservatrice à leur tête. Fraîchement sortie de l'Institut national du patrimoine, puisqu'il s'agit de son premier poste, Madame Pauline Gendry, diplômée de l'Ecole nationale des Chartes où elle a soutenu une thèse d'Histoire, vient de prendre ses fonctions de directrice.

Vous vous demanderez qu'est-ce qui a bien pu amener Mme Gendry à Mayotte ?

Elle répond qu'elle a toujours été captivée par les problématiques liées à la présence française hors de l'Hexagone. Cela s'est traduit tout le long de son parcours. Effectivement, elle a effectué des stages un peu partout dans le monde (le Sénégal, le Vanuatu, la Nouvelle Orléans, etc…).

Par ailleurs, elle avait déjà entendu parler des Archives départementales de Mayotte dont le service des archives orales est reconnu dans le réseau des services d'archives. De plus, Mme Gendry est très sensible aux questions transversales patrimoniales, au patrimoine immatériel, qui occupent une large préoccupation aux Archives départementales ; ce qui est tout à fait compréhensible dans une société à tradition orale.

Mme Gendry se donne plusieurs défis à relever dans ses nouvelles fonctions :

- Doter les Archives d'outils professionnels notamment de logiciels métier ;
- Permettre une meilleure visibilité des Archives sur le territoire et hors du territoire grâce à l'utilisation des nouvelles technologies (site internet, réseaux sociaux, etc.) afin de toucher un public plus diversifié ;
- Continuer et améliorer le rôle d'expertise des Archives auprès des administrations afin de garantir la transparence administrative et un meilleur accès des usagers aux données publiques, et de contribuer à la modernisation de l'action administrative.
- Assurer des conditions de conservation optimales pour les archives afin de garantir la préservation dans le temps de la mémoire de Mayotte.

PG et LAA

« Le petit mot »

MARANTUDI

MARANTUDI, terme en *kibushi* de Mayotte composé de l'adverbe *maru* (beaucoup) et du nom *atudi* ou *antudi* (œufs), littéralement « beaucoup d'œufs », usité par les locuteurs de cette langue et désignant, par extension, « puce chique ». Les Mahorophones utilisent également, avec la même signification, le même vocable *MARANTUDI*, mot d'emprunt d'origine *kibushi*, n'ayant de préfixe nominal ni au singulier, ni au pluriel. Il s'agit, en fait, d'un nom de maladie causée par l'intrusion des punaises ou des puces noires dans les orteils, pondant beaucoup d'œufs et provoquant ainsi une démangeaison. À l'époque, on se servait d'une lame et d'une épingle pour les extraire. Ces parasites ou filaires, en sortant, laissent des traces en faisant des petits trous sur la partie du corps atteinte par cette maladie. Il est à noter enfin que dans certaines régions de Madagascar, on utilise, avec la même signification, les vocables *maro atody* (beaucoup d'œufs) ou *parasy-lafrika* (puce d'Afrique).

CK

« Ne pas oublier »

Depuis 2012, la Direction des Archives départementales a vu l'arrivée de plusieurs agents venus compléter l'équipe existante :

Section des archives contemporaines :

- **Nourou Laïni Harouna et Moinamcou Douhouchina, aides archivistes. Précédemment en poste au Centre de Documentation Pédagogique (CDP), elles font partie de la direction depuis août 2012.**
- **Toilianti Hamadi, responsable des archives contemporaines. Diplômée en 2010 d'un Master en archivistique (Université de Versailles, Saint Quentin en Yvelines) et arrivée dans le service en mai 2013.**
- **Zakiati Ousséni, aide archiviste. Précédemment en poste au sein de la Direction des Ressources humaines du Conseil général, elle a intégré la Direction des Archives en novembre 2013.**

Bibliothèque :

- **Zouhourati Attoumani et Amidati Boina, agents de bibliothèque (Bibliothèque patrimoniale) depuis (respectivement) décembre 2011 et août 2012, travaillaient auparavant au sein de la bibliothèque du CEFSM (Centre des Etudes et Formations Supérieures de Mayotte).**

La direction des Archives ainsi étoffée de six agents est plus à même de remplir l'intégralité de ses missions et de répondre au mieux aux attentes du public.

EB



Les nouveaux agents de la Direction des Archives départementales (de à gauche à droite : Mmes Amidati, Nouroulaïni, Toilianti, Zouhourati et Zakiati).

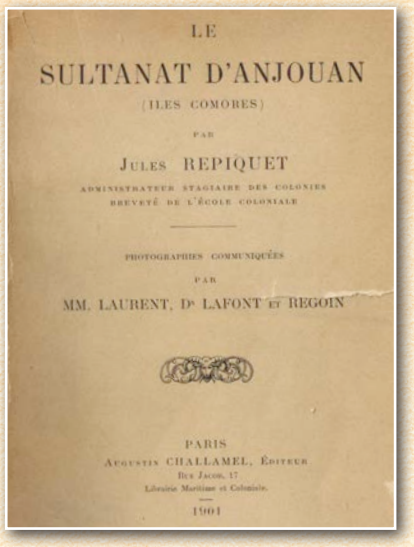
« Rendez-vous »

Taãrifa n°4

Nous donnons rendez-vous à tous les amateurs d'histoire et de patrimoine en mai pour la sortie du prochain numéro de notre revue scientifique annuelle, *Taãrifa*. L'archéologie avec les fouilles d'Acoua et de Dembéni, et la civilisation urbaine swahilie, le patrimoine immatériel avec le debaa et ses origines, la généalogie avec le personnage d'Henry de Balzac, l'histoire maritime avec la géographie arabe…ce numéro proposera un tour d'horizon de l'actualité de la recherche scientifique sur Mayotte et sa région. Un beau voyage à travers les siècles !

PG

Espace lecture



Jules Repiquet,
Le Sultanat d'Anjouan (Iles Comores),
Augustin Challamel,
Paris, 1901.



Raymond Decary,
La France de l'Océan Indien,
Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et coloniales, Paris, 1952.

Alors Administrateur stagiaire des colonies, Jules Repiquet dresse ici un tableau du sultanat d'Anjouan. Composé de 20 planches, en plus du texte, cet ouvrage traite de diverses thématiques. En effet, la géographie, l'Histoire, la vie quotidienne des Anjouanais, ou encore leur culture, sont passées en revue. D'autres domaines tels que la géologie, l'hydrologie, l'éducation, le commerce indigène sont abordés, avant de retracer l'historique de l'île, entre autres l'influence française.
En ce qui concerne l'historique, Gevrey est cité, sans être nommé : « Parmi les îles de Zaledj, dit El Edrisi, on trouve celle d'Anjabeh dont la ville principale se nomme dans la langue Zanguebar El Anfoudja, et dont les habitants, quoique mélangés, sont pour la plupart musulmans. » ; tout en refusant de croire que les îles Zaledj sont les Comores et Anjabeh, Anjouan, mais en soutenant que les Chiraziens sont parmi les premiers à aborder « l'archipel comoréen ».
Les Portugais seraient les premiers à arriver aux « Ilhas de Comoro » en 1503, suivis par les musulmans de Chiraz, à leur tête Mohamed Ben Haïssa ; son fils, Hassani ben Mohammed, deviendra sultan d'Anjouan en se mariant avec Djombé Adia[1].

Ensuite, divers évènements majeurs, notamment l'alliance de Mohammed[2] avec Djombé Aminah[3] sont mentionnés. Il succèdera à son père en tant que sultan. En outre, il évoque le Sultanat sous Djoumbé Fatima, les incursions malgaches aux XVIII^{e} -XIX^{e} (sous les sultanats d'Alimah, Sidi Amadi, Cheik-Sélim, Ahmed, Allaoui, Abdallah Ier, Allaoui, Salim, etc.). Pour terminer, l'auteur aborde la mise en place du Protectorat français par le traité de 1886, confirmé en 1892[4].

Enfin, l'influence française est mise en exergue, à travers les réformes menées à son initiative et les effets qui en découleraient. Ainsi, les bouleversements de l'administration anjouanaise auraient tenu leurs promesses ; tels que la loi abaissant les droits d'entrée des produits français à 2% et les élevant à 15% pour les autres nations, mais encore l'engagement d'abolir l'esclavage dans un délai ne dépassant 5 ans, etc.
Ces conséquences seraient essentiellement visibles dans le domaine agricole[5]. Toutefois, l'état des routes s'améliorait plus vite avec l'appui des Arabes. Pour conclure, il serait plus judicieux de lutter contre la haine du Blanc pour développer « ce beau pays d'Anjouan pour le plus grand bien de leur petite patrie et pour la gloire de la France ».

SI

L' ouvrage est en majorité consacré à Madagascar et Dépendances, cependant les Comores, l'île de la Réunion, la côte française des Somalis¸ l'Inde française y sont également successivement dépeints à travers leur histoire, géographie et démographie.
N'est abordée ici que la situation de l'archipel des Comores.

Tout d'abord, l'archipel est localisé par rapport à Madagascar et à l'Afrique, tout en fournissant les données géographiques les plus frappantes de chacune des îles (la météorologie, la faune et la flore, etc.).

Ensuite, pour ce qui concerne le peuplement, Pierre Coudert[1] parle d'« une mosaïque de races » qui s' expliquerait par les invasions de diverses peuplades et par la position insulaire de l'archipel. Ainsi, les *Dimatsaha* d'Anjouan seraient issus de la « race malaise », les *Antalaotra* d'un metissage arabo-africano-sakalava, les Makois et les Cafres de la côte d'Afrique, les *Sakalavas* de Madagascar, les Arabes de Zanzibar et de Mascate, etc.
De cette manière, l'aristocratie serait composée d'Arabes qui se distingueraient du reste de la population par leurs habitations « maisons en pierre, … » et leurs habits « vêtus d'un « *simbou* » noué à la taille […] brodé d'or ou d'argent ».

Par ailleurs, un succinct rappel historique évoque la question de la cession de Mayotte à la France par le traité de février 1843, de même que l'érection de Mohéli[2] et d'Anjouan[3] en protectorat français. Il est fait allusion au premier traité de protectorat de la Grande-Comore, signé par le sultan Saïd-Ali en janvier 1886, suivi d'un décret en 1896.
D'autres événements majeurs de l'archipel sont également cités tels que la loi de juillet 1912, érigeant l'archipel en colonie française, ou encore celle de mai 1946, lui redonnant l'autonomie administrative et financière.

Pour terminer, il est fait mention des dégâts considérables causés par un cyclone[4] dans l'archipel, tout en rappelant que le grand atout politique et stratégique des îles tient à sa position géographique.
Sans négliger de rappeler que la mise en place de liaisons maritimes et aériennes, couplée à un développement portuaire permettrait un bon essor de l'économie.

SI

[1] Fille de Fani Ali, le grand chef de Moutsamoudou.
[2] Fils de Hassani ben Mohammed.
[3] Fille de Massilaha, chef de M'Zambourou (Mayotte).
[4] Sous le sultanat de Saïd Omar qui mourut cette année-là, et à qui succéda son fils, Saïd Mohammed, contemporain de l'auteur.
[5] « L'extraordinaire prospérité des deux grandes plantations françaises de Bambao et de Pomoni ».

[1] L' auteur de la partie traitant de l'archipel des Comores.
[2] En avril 1886.
[3] Le 30 juin 1886.
[4] Du 22 au 23 décembre 1950.

« À découvrir »

Philippe Beaujard, *Le monde de l'océan Indien (2 vol.)*, Armand Colin, *Paris, novembre 2012.*

Archives hospitalières et médico-sociales à Mayotte



Le magasin des archives contenant les dossiers des patients (CHM)

Les archives du secteur hospitalier et médico-social produites par le Centre hospitalier de Mayotte[1], l'ancienne Direction des affaires sanitaires et sociales[2] dont les missions reviennent désormais à l'Agence régionale de santé[3] et à la Direction générale adjointe des Solidarités[4] sont importantes, non seulement pour la valeur informative qu'elles revêtent, mais aussi du fait de leur importance matérielle. Face à cette masse documentaire, les Archives départementales sont régulièrement amenées à apporter aide et conseil aux services producteurs pour la gestion de leurs archives.

Petit historique[5]

L'hôpital, l'un des plus anciens bâtiments érigés à Mayotte a été construit de 1848 à 1851[6], au lendemain de la cession de l'île à la France. Depuis, les infrastructures et équipements de santé n'ont cessé leur progression.
De 1946 à 1975, l'hôpital de Dzaoudzi reste l'hôpital de référence dans tout le territoire des Comores. En 1960, avec la construction de l'hôpital de Mamoudzou, la Grande-Terre acquiert enfin son établissement de santé. En 1976, les deux hôpitaux de l'île ont une capacité d'accueil de 90 lits avec 43 lits (Dzaoudzi) et 47 (Mamoudzou).
La DASS a été créée en 1977, donc treize années après les autres DDASS de la France métropolitaine. A partir des années 1982-1985, suite aux lois de décentralisation, la DASS est divisée en 2 structures : l'une sous la tutelle de l'Etat (l'autorité du Préfet) et l'autre de la Collectivité territoriale (le Président du Conseil général). Une convention permet le partage du personnel, du matériel et des locaux. A ce propos, le local de préarchivage[7], auparavant situé au dispensaire de Jacaranda à Mamoudzou, illustre bien ce partage de compétences.
L' année 1980 voit la création de la PMI à Mayotte.
En 1997, l'hôpital de la Collectivité devient le CHM et acquiert le statut d'établissement public. Les services et infrastructures ont progressé, le personnel a augmenté et le constat est le même pour la production d'archives.

L'action sur le terrain

Le suivi de l'archivage dans les différentes administrations du département est l'une des tâches qui incombent à la DAD[8]. C'est dans le cadre de la restitution au CHM du local occupé par le Conseil général que fut opéré le déménagement des archives de l'ancienne DASS, ainsi que celles de la DGA des Solidarités se trouvant dans un local de préarchivage au dispensaire de Jacaranda. Toute la phase préparatoire a été menée à bien par les archivistes de la DGA des Solidarités et par une équipe d'archivistes de la DAD en novembre 2013. En deux semaines, les deux équipes se sont mobilisées pour distinguer les archives destinées à l'élimination une fois le délai d'utilité administrative achevé de celles ayant un intérêt à être conservées, soit quelques années de plus ou de façon définitive. Les archives de la DASS, de l'ordre de 64 ml, regroupent des dossiers d'aide sociale, du personnel, des rapports d'activité, pour ne citer que ceux là. La DGA des Solidarités, quant à elle, conserve plus de 150 ml d'archives diversifiées (dossiers de suivi obstétricaux, fiches de consultations d'enfants, dossiers d'aide sociale, etc.).

Projet de mise en place d'un archivage structuré et raisonné

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche qualité, le CHM a procédé à l'audit de l'archivage du service. Face à l'accumulation d'un important arriéré d'archives, un nouveau local de préarchivage d'une capacité de 980 ml a été acquis. En parallèle, un programme de mise en place d'un archivage structuré et raisonné a débuté en novembre 2013. L'équipe des archivistes du CHM, aidée d'une équipe de la section des archives contemporaines, s'emploie à traiter l'important arriéré d'archives administratives et médicales, constitué depuis plusieurs décennies et stockées dans plusieurs locaux du CHM. Les archives administratives à proprement parler sont de l'ordre de 352 ml. A cela s'ajoutent 586 ml de dossiers patients et 595 ml d'archives médicales, hors dossiers patients. A ce jour, plus de 100 ml d'archives ont été éliminées, conformément à la législation en vigueur et plus de 1000 boites d'archives ont été inventoriées. Toutefois, nous ne sommes qu'au début d'une opération de longue haleine et d'une grande complexité archivistique.

TH

[1] CHM, depuis 1997.
[2] DASS, depuis 1977.
[3] L' ARS (La Réunion et Mayotte forment l'ARS Océan Indien depuis 2010).
[4] Direction du Conseil général.
[5] Historique réallisé par le CHM, vol.2.
[6] Médecine et santé à Mayotte et dans sa région du XIX[e] siècle à nos jours, Archives départementales de Mayotte, Maurice, avril 2013.
[7] La gestion des archives dont la durée d'utilité n'est pas encore achevée, à terme, les archives sont soit éliminées soit conservées de façon définitive.
[8] Direction des Archives départementales.